

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction: Commission Communication

N°106 - Février 2020

#PointPresse
Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.



✳ VIE FEDERALE P.1-2

Certificat médical pour la prise de licence : conformité

Assurance individuelle accident : êtes-vous suffisamment couvert ?

Assurance des organisations

VIE FÉDÉRALE

CERTIFICAT MÉDICAL POUR LA PRISE DE LICENCE : CONFORMITÉ

Qu'il s'agisse d'un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence FFCO ou pour la participation à une manifestation organisée sous l'égide de la FFCO, le certificat médical doit établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course d'orientation.

Il doit obligatoirement comporter au choix du médecin, un des éléments suivants :

- soit « absence de contre-indication à la pratique du sport »
- soit « absence de contre-indication à la pratique de la course d'orientation »
- soit le médecin énumère plusieurs sports, mais dans ce cas obligatoirement la course d'orientation dans cette liste « absence de contre-indication à la pratique du triathlon, de la course à pied, de la course d'orientation, de la natation... »

sans omettre la mention « en compétition » pour la pratique chronométrée .

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT : ÊTES-VOUS SUFFISAMMENT COUVERT ?

Notre contrat d'assurance auprès de la MAIF intègre en plus d'une couverture en Responsabilité Civile, une garantie de base « Indemnisation des Dommages Corporels » qui couvre l'ensemble des participants. Ainsi chaque licencié participant à une activité sportive (y compris sur le trajet « aller-retour » pour se rendre à cette activité) pourra bénéficier de la mise en œuvre de l'ensemble des prestations prévues par **cette garantie** et dont le détail figure sur notre site internet.

Par contre il s'agit bien de garanties minimales avec des plafonds d'indemnités relativement bas. **Plusieurs accidents récents nous incitent à vous recommander la souscription de la garantie optionnelle IASport+** permettant de bénéficier d'une protection encore plus élevée (plafonds revus à la hausse, prestations en nature...), tant pour vos licenciés que lors de la délivrance des titres de participation.

N'hésitez pas à vous référer à la notice individuelle dommages corporels disponible [sur notre site](#), encadré « Documents concernant l'assurance ».

ASSURANCE DES ORGANISATIONS

Nous vous rappelons qu'**en application du Code du Sport, la Fédération a souscrit pour l'exercice de son activité des garanties d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport.** Les licenciés et les pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux. **Ces garanties couvrent également les arbitres et juges, dans l'exercice de leurs activités.**

Aussi, **TOUTE STRUCTURE AFFILIÉE À LA FFCO EST AUTOMATIQUEMENT ASSURÉE VIA LE CONTRAT FÉDÉRAL POUR SES ACTIVITÉS DE COURSE D'ORIENTATION (cf. contrat d'assurance). IL N'EST PAS UTILE DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE COMPLÉMENTAIRE QU'ELLE SOIT ANNUELLE OU OCCASIONNELLE POUR ASSURER VOS ACTIVITÉS DE COURSE D'ORIENTATION** (à pied, en VTT, à ski, ou multiactivités que ce soit en compétition ou en entraînement).

Seule une assurance complémentaire est à souscrire pour garantir les risques non liés à l'activité et donc non prévus au contrat, pour :

- vos biens immobiliers et mobiliers
- les locaux s'ils sont occupés à titre permanent
- les véhicules (contrat auto-mission proposé par la MAIF)
- les véhicules en location ou mis à disposition

Attention, **pour être couverte, toute manifestation organisée par une structure affiliée à la FFCO, qu'elle soit compétitive ou non, en lien bien sûr avec nos disciplines, doit obligatoirement être inscrite à son calendrier annuel** (agenda en ligne, course et entraînement).

Fédération française de course d'orientation
15 Passage des Mauxins - 75019 Paris - Tel. 01 47 97 11 91
www.ffcoorientation.fr - contact@ffcoorientation.fr

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction: Commission Communication

N°106 - Février 2020



✘ VIE FÉDÉRALE P.1-2

Partenariat MAIF

Règlement général de protection des données

Classement national : circuit vert

#PointPresse
Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

VIE FÉDÉRALE

PARTENARIAT MAIF

La FFCO et son assureur la MAIF ont conclu un accord de partenariat autour de la thématique Développement durable.

Ce partenariat se déroulera dans le cadre d'une opération appelée « les Rendez-vous Sport Planète » visant à allier activités physiques et gestes écologiques que la MAIF organise tout au long du printemps 2020 (du 20 mars au 20 juin 2020).

Au cours des cinq manifestations nationales de ce printemps 2020 et à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Orientation, nous nous sommes engagés à mettre en place des actions de Sport Nettoyage ou Sport Recyclable.

Nous vous incitons fortement également à conduire de telles actions lors de vos manifestations régionales ou départementales toutes disciplines du printemps 2020 sur le site dédié <https://www.maif-evenements.fr/>

Pour les actions conduites à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Orientation, trois dotations de 500 € seront distribuées parmi les organisateurs d'événements inscrits à cette opération sur la base d'un critère combinant participation sportive et action écologique.

Nous espérons voir un nombre important de vos courses participer à cette opération et que vous serez nombreux à montrer l'attachement que nous avons à combiner Sport et Développement Durable.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES

Ce texte nous impose de prendre des mesures afin d'assurer une utilisation respectueuse des données personnelles de nos adhérents. Le bulletin d'adhésion que doit remplir chaque licencié comprend le recueil du consentement de chacun d'entre eux à l'utilisation de ces données par le secrétariat de son club et par le secrétariat de la FFCO.

De plus il est précisé que les données d'état civil et le numéro de puce SI pourront être utilisés par les organisateurs de courses inscrites au calendrier fédéral. Lors de chaque adhésion vous communiquez, via le type de licence que vous prenez, une donnée de santé, qui de par sa nature est considérée comme sensible.

Une première analyse des données disponibles via notre site internet nous a conduit à prendre conscience qu'actuellement nous ne protégeons pas suffisamment les données de nos adhérents puisque certaines d'entre elles (archive fédérale, liste des inscrits aux compétitions, résultats) sont en libre accès. Nous allons donc dans les semaines à venir limiter l'accès à ces données aux seuls licenciés de la FFCO. Nous vous tiendrons informé lors de la mise en place du dispositif de filtrage des nouvelles modalités d'accès qui auront été mises en place.

Par ailleurs, notre attention a été attirée par la présence dans certains fichiers résultats disponibles sur le site du classement national d'adresse mail des participants. Ces adresses ne figurant pas dans l'archive fédérale sont donc des informations ajoutées lors du processus d'inscription des coureurs. Il est impératif qu'elles ne figurent pas dans l'export des résultats de vos courses que les arbitres mettent en ligne.

CLASSEMENT NATIONAL: CIRCUIT VERT

Le règlement des compétitions 2020 a prévu que lors des manifestations nationales pédestres le circuit de niveau vert réservé aux D10/H10 ne soit pas un circuit compétition et qu'il soit ouvert aux D10/H10 accompagnés.

De ce fait ce circuit ne permet pas de marquer des points au Classement National.

Par similitude, **les circuits de niveau vert lors des compétitions régionales ou départementales par circuit de couleur ne doivent pas être des circuits compétition et ne peuvent pas conduire à l'attribution de points pour le classement national.**

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction: Commission Communication

N°106 - Février 2020



✕ PRATIQUES SPORTIVES P.3-4

Le licencié « loisir santé »

Le titre de participation

#PointPresse
Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

PRATIQUES SPORTIVES

LE LICENCIÉ «LOISIR SANTÉ»

Suite à plusieurs questions reçues sur le sujet, nous vous rappelons que les droits associés à chaque type de licence sont définis par l'article 20 du Règlement intérieur accessible via la page [Espace Licencié/Vie Fédérale/Règlementation](#) ou sur la page dédiée à la [Vie des clubs](#) de notre site.

La licence « loisir santé » n'ouvre pas droit à la pratique compétitive. Un tel licencié ne peut pas donc pas s'inscrire à une compétition et ces données personnelles ne figure pas dans l'archive fédérale. Il ne peut que participer à des activités non compétitives.

Il ne peut pas y avoir d'activité non compétitive sur un circuit de couleur compétitif. Elle ne peut se dérouler que sur des circuits spécifiques, loisirs, différents de ceux de la compétition qui a lieu ce jour-là.

Si un ou une de vos licencié(e)s « loisir santé » veut s'inscrire sur un circuit jaune, il/elle doit d'abord faire évoluer la licence dont elle/il dispose vers une licence « découverte compétition ». Outre le différentiel de prix à payer, vous devez aussi vous assurer qu'elle/il dispose d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course d'orientation en compétition.

Pour rappel de l'article 20 du Règlement Intérieur de la FFCO, la licence annuelle « loisir santé » n'ouvre droit qu'à des activités non compétitives (sans classement). C'est l'activité globale qui est sans classement et non pas celle du seul licencié.

LE TITRE DE PARTICIPATION: UNIQUEMENT DÉLIVRÉ AUX NON-LICENCIÉS

Conformément à notre réglementation « toute personne pratiquant l'une des activités de la FFCO au sein d'une association affiliée ou dans le cadre d'une manifestation régulièrement inscrite au calendrier fédéral doit être titulaire d'une licence annuelle ou d'un titre de participation (Pass').»

Le règlement des compétitions dans son article VIII.1.1 - Critères de participation stipule clairement que : Le titre de participation permet la participation de non-licenciés aux circuits chronométrés qui leur sont ouverts, sur présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an à la date d'inscription à la compétition et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course d'orientation, en compétition.

Il est donc bien précisé dans cet article que le titre de participation n'est disponible que pour les non-licenciés. Un licencié FFCO ne peut donc pas faire appel à ce dispositif pour participer à une compétition, quel que soit le circuit de couleur auquel il voudrait prendre part. Il doit pour se faire, faire évoluer sa licence « dirigeant », sa licence « loisir santé » ou sa licence « découverte compétition » vers la licence la plus adaptée à sa pratique en fournissant un certificat médical conforme.

Par ailleurs, nous vous rappelons que **vous devez obligatoirement déclarer, pour chacune de vos organisations, les participants non-licenciés FFCO** en renseignant le titre de participation délivré sur le fichier CSV pour une course inscrite au classement national ou [sur le formulaire prévu à cet effet](#) (et à adresser à la ligue régionale) pour les autres organisations. **Ce titre n'est pas uniquement une couverture d'assurance obligatoire, c'est également un droit de participation.**

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction: Commission Communication

N°106 - Février 2020



✕ PRATIQUES SPORTIVES P.3-4

OOcup 2020

✕ JEUNES

P.4-5

O'camp 2020

#PointPresse
Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

PRATIQUES SPORTIVES

OOcup 2020 : LE RENDEZ-VOUS DE LA COURSE D'ORIENTATION CET ÉTÉ DANS L'AIN

Suite au succès de l'édition 2018 d'OOcup sur le plateau d'Hauteville-Retord dans l'Ain, le Comité départemental de l'Ain a proposé à la FFCO et à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de renouveler l'expérience en 2020, en s'inscrivant cette fois dans le cadre fédéral tout en continuant à bénéficier du savoir-faire indéniable des partenaires slovènes propriétaire de la marque et organisateur depuis 17 ans de cet événement.

Les différentes parties ont signé le 3 février dernier une convention d'organisation, validant les principes de leur coopération pour cette édition 2020 d'OOcup. Notre objectif commun est de faire de cette édition 2020 un immense succès.

OOcup 2020 dans l'Ain, c'est 5 nouvelles cartes refaites par la même équipe de cartographes qu'en 2018, pour 5 jours de courses du 28 juillet au 1er août, avec en plus deux journées pour découvrir le type de terrain les 25 et 26 juillet.

Toutes les infos sont disponibles sur <https://fr.oocup.com/news/> et les inscriptions sont ouvertes pour les **model event et les 5 jours**.

Rendez-vous donc cet été dans l'Ain pour une grande fête de la Course d'Orientation.

JEUNES

O'CAMP 2020

Cette année encore le O'camp se déroule dans le Vercors Drômois, à la Chapelle-en-Vercors.

La semaine **du 2 au 9 août**, sera consacrée aux **11-13 ans**, et la seconde, **du 9 au 16 août**, dédiée aux **9-16 ans**.

Les jeunes pourront découvrir les jolis terrains montagneux du Vercors en crapahutant dans les forêts et massifs calcaires. En plus de la CO, d'autres activités seront proposées selon le séjour : spéléo, escalade et canyoning.

L'édition O'camp 2020 pourra accueillir 24 O'campeurs par séjour. **Il n'y aura pas de place pour tout le monde, faites vite !**

Pour plus d'**information** et découvrir les **brochures**, rendez-vous sur le site fédéral.

Fédération française de course d'orientation
15 Passage des Mauxins - 75019 Paris - Tel. 01 47 97 11 91
www.ffcoorientation.fr - contact@ffcoorientation.fr

La Lettre O'clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction: Commission Communication

N°106 - Février 2020



✖ JEUNES P.4-5
WOD 2020

#PointPresse
Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

JEUNES

WOD 2020

WOD 2020, se rapproche ! Rappel des dates : du 13 au 19 Mai !

Etes-vous prêt pour animer une animation CO auprès des jeunes scolaires à l'occasion des WOD ? Vous avez décidé d'y participer ?

Enregistrez vos animations sur les sites www.ffcorientation.fr/courses/agenda/ et <http://worldorienteeringday.com/>
le site de la World Orienteering Day étant en anglais, vous pouvez consulter le [tutoriel](#) disponible en français sur le site fédéral.

Pour rappel, **n'importe quelle activité de CO ouverte aux enfants peut entrer dans le cadre de la WOD à condition qu'elle ait lieu entre le 13 et le 19 mai.**

A la fin de la manifestation, vous devrez renseigner sur le site de la WOD le nombre de participants et **faire remonter impérativement au secrétariat fédéral les listes des participants non-licenciés FFCO** en remplissant le document [« formulaire de recensement des titres de participations délivrés »](#) disponible sur le site fédéral. La FFCO prend à sa charge la part fédérale du pass'découverte.

Sur demande de l'organisme affilié, et avant fin juin, **la FFCO peut vous apporter une aide financière avec une participation à hauteur de 0.25 € par jeune inscrit sur le site IOF** (dans le cas où l'action WOD est pilotée par une structure FFCO-clubs ou structures déconcentrées-, que les animations soient enregistrées sur l'agenda fédéral et que la liste nominative des participants (licencié FFCO et non-licencié soit adressée au secrétariat fédéral - et dans la limite des fonds fédéraux alloués).

De plus, comme l'année passée, **6 organisateurs se verront aussi récompensés d'un bon d'achat de 200 € en matériel de CO** (quatre sur mérite et deux tirés au sort).

N'oublions pas que l'objectif de la journée internationale de la course d'orientation est de faire parler de notre sport et d'attirer de nouveaux pratiquants.

Nous comptons sur votre mobilisation !